



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT du RECUEIL

des DELIBERATIONS

du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET**DELIBERATION****N°2024-04****CS du 21 mars 2024**(Approbation du PV du
CS du 14/02/2024)

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un mars à neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle d'Embarquement de l'Aéroport.

**DATE de la
CONVOCATION**

Le 20 février 2024

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller Départemental, Canton de la ferté Saint Aubin,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1, Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

**NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE**

9

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Monsieur Grégoire CHAPUIS, Conseiller Départemental, Canton de Fleury les Aubrais,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire, Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Véronique DESNOUES, Conseillère Métropolitaine,
- Monsieur Philippe GOBINET, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Monsieur Thierry BUTTIN, Directeur de la DSAC Ouest,
- Monsieur Michel KERMARREC, Référent territorial DSAC Ouest,

**NOMBRE de
PRESENTS**

7

**NOMBRE de
VOTANTS**

7

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

Adopte le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 14 février 2024 sans observation.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,

Comité Syndical du 14 Février 2024

Procès-verbal

Le Comité Syndical du SMAEDAOL s'est réuni le 14 février 2024 à 14 H 30 à l'aéroport Orléans Loire-Valley.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Parie-Philippe LUBET, Conseillère Métropolitain,
- Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Grégoire CHAPUIS, Conseiller Départemental, Canton de Fleury les Aubrais,
- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller Départemental, Canton de la ferté Saint Aubin,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Thierry BUTTIN, Directeur de la DSAC Ouest,
- Monsieur Michel KERMARREC, Référent territorial DSAC Ouest,
- Madame Delphine COMTE, Responsable de la Paierie du Centre Val de Loire et Loiret

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

1) Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 6 décembre 2023

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité Syndical le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans modification.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 045-254502198-20240321-202404-DE

2) Rapport n°2 : Rapport d'Orientation Budgétaires

Monsieur le Président Hervé GAURAT donne lecture du rapport qui expose les différentes évolutions envisagées en fonctionnement et en investissement des recettes et des dépenses dans le cadre de la préparation du budget primitif 2024.

A l'issue de cette présentation un débat s'engage au sein du comité syndical.

Monsieur le Président sollicite Monsieur TEBIBEL en lui demandant de plaider pour une hausse substantielle du montant de la participation d'Orléans Métropole.

Monsieur Reine demande les raisons de la baisse de l'estimation du montant de la majoration de la Taxe aéroport pour 2024, le Président rappelle que c'est une estimation. Monsieur le Directeur explique que cela dépend des frais engagés l'année d'avant, il y a un an de décalage entre les dépenses réalisées et le remboursement effectué par l'Etat. Certaines années, il y a plus ou moins de formation, en 2024, par exemple, il y aura plus de frais de formation avec l'arrivée du nouveau pompier recruté le 1^{er} janvier 2024 (formation initiale pompier d'aérodrome, formation initiale péril animalier, permis chasse, formation poids lourds) ou d'investissement. Monsieur Tebibel s'étonne de ne pas voir apparaître des frais d'étude concernant le projet photovoltaïque évoqué dans les précédents Comité Syndicaux. Le Président lui indique que l'étude sera prise en charge par la SAEML Loiret Energie, qui a répertorié sur toute l'emprise foncière du Conseil Départementale du Loiret les possibilités d'implanter du photovoltaïque, et l'aéroport a un potentiel théorique d'environ 20 hectares (sans les toitures des bâtiments). Monsieur Tebibel parle de la société CréaWatt qui est implantée à Amilly et qui développe de nouveaux panneaux photovoltaïques, Monsieur le Président informe qu'il connaît cette Société (une visite a été organisée avec le CD45) et que leur process est très innovant (panneaux scratchés de 7 mm et résistants à des vents supérieurs à 180 km/h).

Il est pris acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires pour 2024.

3) Ressources humaines : création d'un poste

Il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des vols dans de bonnes conditions, il faut rappeler que l'aéroport est ouvert toute l'année, jour et nuit, week-end et jours fériés, sur demande, entraînant la présence obligatoire de deux agents minimum (1 agent AFIS et 1 pompier), suivant le niveau demandé, la présence obligatoire des agents augmente (1 agent AFIS et 2 pompiers).

Monsieur le Président rappelle qu'il s'est entretenu individuellement avec tous les agents, un des sujets abordés par plusieurs agents était le besoin de recruter un pompier d'aéroport pour remplacer celui qui était parti en cours d'année 2023, et d'envisager un recrutement supplémentaire pour compléter le service RFFS. Le côté sécuritaire est la priorité de la plateforme, l'effectif actuel du service RFFS ne permet pas de promouvoir l'activité à son maximum, et rend la gestion des rotations au niveau des astreintes, et de la prise de congés très compliquée.

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi de pompier d'aéroport et d'entretien à temps complet à compter du 1^{er} mars 2024.

Pour rappel : les agents du SMAEDAOL bénéficient tous de contrat de droit privé.

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, prononce la création d'un poste agent polyvalent du service RFFS : pompier d'aéroport et d'entretien qui revêtira la forme d'un contrat à durée indéterminée.

4) Questions diverses

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le



ID : 045-254502198-20240321-202404-DE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur le Directeur fait part aux Membres du Comité Syndical de deux demandes :

- Une demande du Comité Régional Aéronautique (la copie du courrier est remise à l'ensemble des Membres) qui souhaite organisée la remise des diplômes du BIA sur la plateforme de Saint Denis de l'Hôtel le samedi 29 juin 2024.

Monsieur VASSAL explique que ce type de manifestation amène des spectateurs (estimés à 400 personnes), donc des voitures à garer.

Pour éviter de faire appelle à l'équipe de l'aéroport pour gérer les parking voitures.

Monsieur le Directeur propose de faire appel à une société spécialisée qui prendra en charge les stationnement des voitures.

De plus une étude de sécurité est nécessaire, ainsi que la présence d'agents du SMAEDAOL, ce qui engendre un coût financier pour le SMAEDAOL.

A titre d'information, un devis concernant l'ensemble des prestations nécessaires pour cette manifestation a été émis pour montant de 2 511 € TTC.

Le Président souhaite que la réponse soit motivée en ce sens et transmise accompagnée du devis.

- Une demande de l'Aéroclub (la copie du courrier est remise à l'ensemble des Membres) qui souhaite bénéficier de la gratuité pour son café croissant prévu le 28 avril 2024.

Cette manifestation concerne les aéroclubs de la Région Centre et de la Région Parisienne et se déroule deux à trois fois par mois sur 22 aérodromes différents (d'avril à octobre).

Pour information, le café-croissants existe depuis 30 ans et a été créée par un adhérent et instructeur de l'aéroclub.

Monsieur le Président de l'Aéro-Club d'Orléans Loiret (ACOL) sollicite une remise gracieuse des taxes atterrissage et parking pour tous les avions qui participeront à cet évènement (accueil d'environ 30 à 50 aéronefs, ce nombre variant en fonction des conditions météorologiques du jour).

Au regard de l'estimation de fréquentation, cette remise gracieuse est estimée à 500 € TTC (taxe atterrissage et parking).

Monsieur le Directeur évoque la sécurité (parking avion), puisque sa responsabilité est engagée dès qu'il y a une manifestation sur le site, même si le SMAEDAOL n'est pas l'organisateur...

Les Membres sont d'accords pour le principe de gratuité, une délibération devra être prise lors du prochain Comité Syndical en ce sens, en précisant que le niveau de sécurité ne devra pas être dégradé et ce durant toute la matinée.

Monsieur le Directeur évoque sa rencontre avec Monsieur BUTTIN, nouveau Directeur de l'Aviation Civile, auquel il a fait part de son inquiétude concernant l'audit CHEA prévu les 5 et 6 mars 2024, dont les résultats déterminent la catégorie de l'aéroport.

Monsieur Tebibel évoque la communication qui devrait être faite par la CCI pour l'aéroport, notamment un article dans la revue Talent, et suggère une communication autour du tourisme sportif, Madame Lubet pense qu'au vu des futures échéances sportives (Jeux Olympiques et Tour de France) ce serait une bonne opportunité. Monsieur le Directeur acquiesce mais rappelle qu'il faut tout mettre en œuvre pour ne pas décevoir les clients, et être en capacité d'assumer les actions qui seraient mises en lumière durant cette période (juillet et août 2024).

Monsieur le Directeur ajoute qu'il a toujours en tête le projet que l'aéroport Orléans Loire-Valley devienne un aéroport de déroutement.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 15h30

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le 
ID : 045-254502198-20240321-202404-DE

Le Président du Syndicat Mixte



Hervé GAURAT